

Contre-projet indirect : Entreprises responsables

Contenu

Les élèves étudient le contre-projet de l'objet de votation « Entreprises responsables ».

Objectifs

- Les élèves peuvent expliquer ce qu'est un contre-projet indirect.
- Les élèves peuvent citer les différences entre l'initiative et le contre-projet.
- Les élèves peuvent citer les arguments pour l'initiative et pour le contre-projet.

Condition requise

- Situation initiale pour / contre l'objet traité

Durée

25-35 minutes

Matériel

- FT « Contre-projet indirect »
- FT « Initiative populaire vs. contre-projet »
- Smartphone ou ordinateur avec accès à Internet pour faire des recherches



Ne ratez aucun matériel didactique:

Inscrivez-vous à [la newsletter d'easyvote-school](#) et ne ratez aucun matériel didactique. Vous trouverez tous les matériels didactiques sur easyvote.ch/school.



Plan du déroulement

Durée	Contenu	Forme sociale	Matériel															
10 min	<p>Facultatif : contre-projet indirect</p> <p>Si le terme « contre-projet indirect » n’a pas encore été thématiqué dans la discussion de la fiche de travail « Situation initiale pour / contre » ou devrait être revu, cette section peut être choisie comme introduction.</p> <p>Les élèves lisent la définition du terme « contre-projet indirect ». Ils et elles répondent aux questions suivantes.</p> <p>La solution sera ensuite discutée en plénum.</p> <p>Proposition de solution :</p> <p>Qui fait un contre-projet indirect ? Le Parlement ou le Conseil fédéral élabore un contre-projet indirect. Contre quoi un contre-projet indirect est-il dirigé ? Un contre-projet indirect se dirige contre une initiative (populaire). Quel est le but d’un contre-projet indirect ? Le but d’un contre-projet indirect est de faire retirer ou rejeter une initiative. Quand un contre-projet indirect entre-t-il en vigueur ? Un contre-projet indirect entre en vigueur si l’initiative est retirée ou rejetée et qu’aucun référendum n’est organisé contre lui.</p>	<p>Travail individuel</p> <p>Session plénière</p>	<p>– FT « Contre-projet indirect »</p>															
10 min	<p>Initiative populaire vs. contre-projet</p> <p>En binôme, les élèves recherchent sur easyvote.ch le contenu du contre-projet à l’initiative en discussion. Ils et elles remplissent le tableau sur les différences entre l’initiative populaire et le contre-projet.</p>	<p>Travail à deux</p>	<p>– FT « Initiative populaire vs. contre-projet »</p>															
5 min	<p>Le contenu du tableau est discuté en plénum.</p>	<p>Session plénière</p>	<p>– Smartphone ou ordinateur</p>															
10 min	<p>Finally, les élèves discutent en binôme des raisons qui parlent en faveur de l’initiative populaire et du contre-projet.</p> <p>Proposition de solution :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Initiative populaire</th> <th>Contre-projet indirect</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Quelles entreprises sont concernées par le mécanisme de diligence ?</td> <td>Toutes les entreprises suisses actives à l’étranger.</td> <td>Les entreprises suisses de plus de 500 employé-e-s et d’un chiffre d’affaires de plus de 40 millions de CHF.</td> </tr> <tr> <td>Dans quels domaines le mécanisme de diligence a-t-il lieu ?</td> <td>Dans les domaines des droits de l’homme et de la protection de l’environnement.</td> <td>Dans les domaines des standards environnementaux, sociaux et de la corruption.</td> </tr> <tr> <td>Pour quels dommages une entreprise suisse assume-t-elle une responsabilité juridique ?</td> <td>Pour les dommages causés par l’entreprise elle-même et par les filiales et entreprises économiquement dépendantes d’elle.</td> <td>Pour les dommages que l’entreprise a causés elle-même.</td> </tr> <tr> <td>En vertu de quelle loi les dommages et intérêts sont-ils évalués ?</td> <td>Les dommages et intérêts sont évalués selon le droit suisse.</td> <td>Les dommages sont évalués conformément aux lois du pays concerné.</td> </tr> </tbody> </table>		Initiative populaire	Contre-projet indirect	Quelles entreprises sont concernées par le mécanisme de diligence ?	Toutes les entreprises suisses actives à l’étranger.	Les entreprises suisses de plus de 500 employé-e-s et d’un chiffre d’affaires de plus de 40 millions de CHF.	Dans quels domaines le mécanisme de diligence a-t-il lieu ?	Dans les domaines des droits de l’homme et de la protection de l’environnement.	Dans les domaines des standards environnementaux, sociaux et de la corruption.	Pour quels dommages une entreprise suisse assume-t-elle une responsabilité juridique ?	Pour les dommages causés par l’entreprise elle-même et par les filiales et entreprises économiquement dépendantes d’elle.	Pour les dommages que l’entreprise a causés elle-même.	En vertu de quelle loi les dommages et intérêts sont-ils évalués ?	Les dommages et intérêts sont évalués selon le droit suisse.	Les dommages sont évalués conformément aux lois du pays concerné.	<p>Travail à deux</p>	
	Initiative populaire	Contre-projet indirect																
Quelles entreprises sont concernées par le mécanisme de diligence ?	Toutes les entreprises suisses actives à l’étranger.	Les entreprises suisses de plus de 500 employé-e-s et d’un chiffre d’affaires de plus de 40 millions de CHF.																
Dans quels domaines le mécanisme de diligence a-t-il lieu ?	Dans les domaines des droits de l’homme et de la protection de l’environnement.	Dans les domaines des standards environnementaux, sociaux et de la corruption.																
Pour quels dommages une entreprise suisse assume-t-elle une responsabilité juridique ?	Pour les dommages causés par l’entreprise elle-même et par les filiales et entreprises économiquement dépendantes d’elle.	Pour les dommages que l’entreprise a causés elle-même.																
En vertu de quelle loi les dommages et intérêts sont-ils évalués ?	Les dommages et intérêts sont évalués selon le droit suisse.	Les dommages sont évalués conformément aux lois du pays concerné.																



Contre-projet indirect

Exercice 1

- Lis l'encadré « contre-projet indirect » et réponds aux questions suivantes.

Contre-projet indirect

Un contre-projet est une réaction du Parlement ou du Conseil fédéral à une initiative populaire. Une initiative populaire a pour objectif de modifier la Constitution. Avec un contre-projet indirect, le Parlement peut proposer une modification de la loi comme alternative. Le comité d'initiative peut ensuite décider s'il souhaite retirer sa propre

initiative. Si l'initiative populaire est retirée, la loi entre en vigueur. Si l'initiative n'est pas retirée, une votation a lieu sur l'initiative populaire. Si l'initiative populaire est acceptée, l'initiative entre en vigueur. Si elle est refusée, la loi proposée entre en vigueur.

Qui fait un contre-projet indirect ?

Contre quoi un contre-projet indirect est-il dirigé ?



Quel est le but d'un contre-projet indirect ?

Quand un contre-projet indirect entre-t-il en vigueur ?



Initiative populaire vs. contre-projet

Exercice 1

- Lis le texte sur le contre-projet indirect du Parlement sur easyvote.ch/entreprises.
- Quelles sont les différences entre le contre-projet indirect et l'initiative populaire « Entreprises responsables » ? Complète le tableau.

	Initiative populaire	Contre-projet indirect
Quelles entreprises sont concernées par le mécanisme de diligence ?	Toutes les entreprises suisses actives à l'étranger.	
Dans quels domaines le mécanisme de diligence a-t-il lieu ?	Dans les domaines des droits de l'homme et de la protection de l'environnement.	
Pour quels dommages une entreprise suisse assume-t-elle une responsabilité juridique ?	Pour les dommages causés par l'entreprise elle-même et par les filiales et entreprises économiquement dépendantes d'elle.	
En vertu de quelle loi les dommages et intérêts sont-ils évalués ?	Les dommages et intérêts sont évalués selon le droit suisse.	

Exercice 2

- Réfléchissez en binôme. Quels sont les arguments en faveur de l'initiative populaire, quels sont les arguments en faveur du contre-projet ? Rédigez au moins deux arguments pour chaque partie.
- Es-tu plus convaincu-e par l'initiative populaire ou par le contre-projet ?

Arguments en faveur de l'initiative populaire	Arguments en faveur du contre-projet